

LIBRE

PRIX

INTERLOU

LA GOUTTE D'EAU

Un intérimaire, aux heures mal déclarées, se voit refuser le renouvellement de ses droits et, acculé, s'immole par le feu.

Un migrant de 17 ans à la rue se voit obligé de passer des tests osseux pour vérifier l'âge figurant sur son extrait de naissance afin de bénéficier de la protection à l'enfance.

Une chanteuse au RSA se voit demander le remboursement injustifié de 12.000 € d'indus.

Un graphiste auto-entrepreneur devenu SDF se voit harcelé jusqu'à l'Armée du Salut par un huissier qui réclame le paiement de ses cotisations retraites.

Seuls, face aux guichets, nous sommes nombreux à devenir les objets d'expérimentation de ces formes de gouvernement des précaires. La coupe est pleine. Elle déborde sur les places et dans les rues. Étudiants, précaires, intermittents, intérimaires, sans papiers, avec papiers, avec tous ceux qui sentent que cette vie n'est pas possible, faisons sauter les frontières et les cadres qui nous enserrant dans un filet chaque jour plus étroit.

SE COORDONNER !

La CIP est un outil issu des luttes des intermittents et précaires. Elle fonctionne avec plusieurs commissions ouvertes à celles et ceux qui veulent s'y investir pour réfléchir ensemble et construire les mobilisations. À chaque AG, rejoignez les commissions de travail ! Pour s'informer sur les rendez-vous et les permanences, lire les tracts, textes et analyses élaborés, utiliser le manuel Conséquences de l'Application du Protocole UNEDIC (CAP), consulter le site Internet : www.cip-idf.org

DÉBORDONS! n° 35

QUI GOUVERNE ?

La situation politique a radicalement changé depuis la création de la Coordination des Intermittents et Précaires en 2003. Entretemps, l'Europe a plongé dans des politiques d'austérité motivées par la prétendue crise de la dette. Cette machine de guerre s'est vue mise en œuvre de manière exemplaire l'été dernier en Grèce : les créanciers fixent le taux du salaire, déterminent le niveau des dépenses publiques, régentent l'indemnisation des chômeurs et la durée des retraites. L'État, les organisations patronales et les syndicats « réformistes » sont assujettis aux puissances financières et exécutent leurs ordres. Réclamer la « séparation de l'État et du Medef », dès lors, n'est qu'un vœu pieux.

La « crise » n'est pas une question économique, la résoudre ne peut pas se faire par la relance de la croissance qui inverserait, mécaniquement, la courbe du chômage. La « crise » est un rapport de force entre classes sociales. Les créanciers, en situation de domination, ne cessent d'accentuer la pression de la dette. Elle devient un mode de gouvernement qui durcit sans fin le contrôle exercé sur les populations. Qu'importe le parti qui gouverne : la politique est la même parce qu'elle obéit quoi qu'il arrive à la loi d'airain de la dette.

Cette guerre de classes s'accompagne d'une production idéologique détournant tous les débats sur les thèmes de l'extrême droite : sécurité, immigration, identité nationale. Elle s'applique sur les populations par une géopolitique des peurs que gèrent l'État et les médias. Elle construit des subjectivités réactionnaires, autoritaires, crypto-racistes, qui permettent d'occulter le passé colonial de la France. Elle crée des alliances de fait avec les pouvoirs militaires, mafieux, religieux du Proche-Orient, au mépris des plus simples revendications des peuples arabes insurgés : liberté, démocratie, dignité.

Dans cette guerre menée par les créanciers, la seule différence selon les pays est le traitement infligé aux populations. Guerre sanglante des pouvoirs militaires ou religieux contre le peuple insurgé en Turquie, en Syrie, en Égypte. Guerre sourde en Europe, avec multiplication des dispositifs de contrôle et d'individualisation des populations devant les guichets de Pôle Emploi ou de la CAF.

Dans cette perspective, la question des réfugiés n'est pas un problème humanitaire, mais politique. L'Europe fait désormais partie d'un continuum de guerres civiles qui, tant de la Syrie et de la Turquie, se matérialise par le déplacement de masse de populations tentant de rejoindre un Nord de plus en plus fortifié et étouffé par le bâillon de l'austérité. La Grèce est placée au double épicentre de la question des frontières et de la dette. Son destin traduit la manière dont les prétendus *mouvements aberrants et sans limite des capitaux* gouvernent États et populations.

QUI EST GOUVERNABLE ?

Regardant la mutation des formes de gouvernement depuis notre lucarne de l'intermittence, nous voyons que chaque réforme a accru le processus de morcellement et d'individualisation, tout en augmentant la précarité générale.

Nous sommes scindés en personnalités multiples, expérimentant divers statuts, formes d'indemnisation ou de revenus : intermittents, RSAstes, auto-entrepreneurs, permanents en CDI à temps partiel. Nous subissons la suspicion systématique de fraude par les institutions et la stigmatisation publique de nos pratiques par les médias et les politiques. Dans ce dispositif pervers, moins vous touchez d'indemnités, plus vous devez rendre de comptes. Notre observation du traitement des dossiers des intermittents et précaires nous laisse à penser que, même si nous arrivions à imposer le plus juste et le plus mutualiste des régimes d'indemnisation chômage, son application serait neutralisée par les modalités de gouvernement en vigueur à Pôle Emploi.

Les exilés en lutte nous renvoient la même observation : la France aurait beau avoir le droit d'asile le plus généreux d'Europe, son application est rendue si sciemment kafkaïenne qu'il vire à l'arbitraire le plus xénophobe. Le préfet de police a été récemment condamné à plus de 135 reprises pour violation du droit d'asile : la lenteur de ses services mettent systématiquement hors délai les demandeurs. Les exilés comprennent vite que le seul objectif des politiques qui leur sont appliquées est de les dissoudre en cas administratifs distincts, de les invisibiliser et de les amener au niveau d'humiliation nécessaire à leur intégration dans une économie de marché où l'être humain, perdu dans les limbes administratives, est aisément corvéable et jetable. Les exilés vivent aujourd'hui ce que nous vivrons demain : les populations les plus fragiles expérimentent le mode de gouvernement à venir.

COMMENT DEVENIR INGOUVERNABLE

Il nous faut donc élever la mobilisation à la hauteur de la réalité telle qu'elle est devenue, sous peine de nous retrouver séparés des autres luttes, cadrés dans une enveloppe budgétaire nécessairement restreinte, stigmatisés comme privilégiés ou comme assistés, et, à terme, isolés dans les halls déserts de Pôle Emploi.

Le durcissement de cette politique lie des situations qui encore hier pouvaient sembler disjointes. Il nous oblige à inventer une nouvelle stratégie. Car, s'il y a deux ans, nous, intermittents, pouvions écrire « Nous ne voulons pas être sauvés », nous pouvons être certains désormais que nous ne nous sauverons pas seuls. Si nous ne parvenons pas à sortir du cadre institutionnel, politique, syndical, corporatiste, patriarcal, sexiste qui nous oppresse, nous irons à la défaite. Il n'y aura pas de New Deal, pas d'accommodement avec la nouvelle gouvernance. Il nous faut affirmer notre radicalité.

NI PLEIN EMPLOI (PRÉCAIRE), NI CADRE NATIONAL : A L'ABORDAGE !

Depuis 2001, avec les affrontements de Seattle, nous constatons une radicalisation mondiale contre la globalisation. La conjonction des luttes des intermittents, des étudiants, des précaires, des intérimaires, avec ou sans papier, est le symptôme joyeux de l'émergence d'une nouvelle subjectivité politique. Celle-ci présente des caractéristiques homogènes dans les quatre coins du monde : occupation d'un espace permettant une auto-organisation qui embrasse le champ politique comme celui de la vie quotidienne ; modalités d'organisation refusant la représentation et l'organisation pyramidale ; égalité à l'intérieur de mouvement et démocratie directe ; libération d'une parole jusqu'alors confisquée ou filtrée par les médias ; expérimentations politiques en tout genre.

Depuis 2011, les formes de soulèvement de par le monde (États-Unis, Égypte, Espagne, Turquie, Brésil, Grèce, France, etc.) se radicalisent. Des mots d'ordre, inaudibles hier, deviennent patrimoine commun. Le débat idéologique se dégage enfin de l'attraction de l'extrême droite. L'émancipation, l'invention de nouveaux droits sociaux, l'abolition des frontières pour tous et toutes reprennent leurs places dans les débats.

Actuellement, en France, les luttes contre la « Loi travail » et la persistance des « Nuits debout » s'insèrent dans ce parcours d'apprentissage et d'expérimentation. À travers elles, nous pouvons nous réapproprier la rue et défier l'état d'urgence, renverser le climat de peur, d'islamophobie et de racisme entretenu par le pouvoir.

En 1936 et 1968, la grève a libéré la parole. L'inverse s'est produit en Égypte : c'est l'occupation de la place Tahrir et la parole libérée qui ont inspiré les grèves dans les usines du delta du Nil et ont fait tomber le pouvoir militaire et affairiste de Moubarak.

Ca bouge, ça tague et ça déborde! Certes, toute lutte doit partir d'une connaissance précise de nos pratiques qui seule nous permet de comprendre le monstre auquel nous avons affaire. Certes, il faut continuer à décrypter et lire et dénoncer les conventions Unedic. Mais la seule chance de gagner une bataille est de nous aventurer dans ce terrain des mouvements qui n'ont cessé de circuler et de muter par leur circulation même.

des COORDINATEURS
des INTERMITTENTS

INTERMITTENTS DEBORDENT

PRIX LIBRE

AVRIL 2016

ET MÊME SI : NOS PROPOSITIONS SONT ISSUES DES LUTTES

À l'heure où nous imprimons, le premier acte de négociation de la convention chômage 2016 – celui concernant les annexes 8 et 10 des intermittents – n'est pas conclu.

Différents scénarii sont possibles. Pour les annexes 8 et 10, que sortira-t-on du chapeau ? 507 heures en 12 mois? Indemnisation sur 12 mois? Recalcul des droits à date «anniversaire»? Système assurantiel ou mutualiste? Quelle prise en compte des heures du régime général? Et des heures /indemnités maladie - maternité ?

Si cet accord apparemment favorable prévoit des économies, même en dessous du cadrage réclamé par le Medef - ce qui permettrait aux syndicats de se dédouaner de toute sujétion à l'égard de ce dernier -, l'État accepte déjà de mettre la main à la poche pour respecter le cadrage. Ce sera alors l'embryon d'une caisse autonome que nous avons toujours refusée. Sortis de la solidarité interprofessionnelle, les intermittents seront invités à gérer leur petit chez soi sinistre et glacé, rétrécissant sans cesse, qu'ils seront bien en peine de déborder. Un tel accord n'aura-t-il pas aussi pour fonction d'affaiblir les forces en lutte contre la loi Travail ? Ne permettra-t-il pas de faire passer, lors des négociations ultérieures sur le régime général, les règles « d'activation des chômeurs » ? C'est-à-dire, de placer ceux-ci dans l'obligation de retourner au travail à n'importe quelles conditions et n'importe quel prix ?

En 2003, nous avons répondu à l'attaque des annexes 8 et 10 en écrivant un nouveau modèle d'indemnisation du chômage. C'était avant tout un acte politique. Ces propositions ont été chiffrées, reconnues comme viables et nous réactivons des Universités Ouvertes sur le sujet avec les coordinations de différentes régions.

En voici un résumé : pas d'annexe spécifique à des catégories d'emploi, une indemnité plancher égale à un smic jour pour toute personne inscrite à Pôle Emploi, un plafonnement égal à 2,5 smic jour pour tout indemnisé, une date anniversaire pour le réexamen des droits. Le mode de financement de l'Unédic s'élargirait à d'autres sources (la taxation du chiffre d'affaires des entreprises est une possibilité) en plus de la cotisation sur salaire, déplafonnée et rendue progressive. Le mode de gestion de l'Unédic serait modifié, chômeurs et salariés y étant véritablement présents.

Ceci dit, un modèle d'indemnisation, si parfait soit-il, restera inopérant sans un profond changement politique gouvernemental. Pour preuve, le projet de loi Travail contient un article 52 qui nous scandalise : l'autorisation légale donnée à Pôle Emploi de récupérer des présumés indus sans avoir à s'en justifier avant application. Cette pratique, aux conséquences parfois tragiques pour les chômeurs, avait pourtant été retoquée à notre demande par le Conseil d'État en octobre dernier. La machine à précariser les salariés fonctionne d'autant mieux que les chômeurs sont paupérisés : pas de droit du travail sans droit au chômage !

L'INTERMITTENCE DANS LE COLLIMATEUR

Alors que les emplois précaires se multiplient, plus de 80 % des embauches se faisant en CDD, les intermittents focalisent l'attention. Plutôt que d'élargir leur régime de chômage à tous les salariés à emploi discontinu, et dans la crainte que ceux-ci le revendiquent, le gouvernement et les signataires des récents accords préfèrent les stigmatiser comme des « privilégiés », responsables du « déficit » de l'Unédic. Ce « déficit » orchestré est contestable, de l'aveu même du gouvernement en 2014. La protection sociale a un coût et le calcul de son déficit ou de son bénéfice est une question idéologique. La « dette » de l'Unédic, placée sur le marché financier, est très bien notée.

LE «PARITARISME»

En 2004, avec des organisations de précaires, nous avons occupé durant cinq jours le toit du Medef, pour dénoncer le système quasi mafieux du « paritarisme ». Ce principe de gestion de l'Unédic, supposé égalitaire, réunit organisations patronales et syndicales. Dans les faits, le Medef y tient le haut du pavé : les négociations sur la convention d'assurance chômage se déroulent à son siège et il lui suffit de circonvenir un syndicat pour emporter le morceau. Pourtant, les syndicats de salariés, à l'exception de Sud et de la CNT, qui n'en sont pas parties prenantes, ne remettent pas fondamentalement en cause ce système. Pourquoi ? Pour sauver leurs sièges, leur légitimité, leur financement.

CE QUE NOUS DÉFENDONS, NOUS LE DÉFENDONS AVEC TOUS

Ce printemps 2016, nous sommes aux «Nuits debout», dont l'effervescence s'oppose aux logiques de profit, refuse la soumission au marché, prône le temps libre, appelle chacun à se réapproprier l'espace public et politique en occupant des places, en suscitant des débats et en élaborant des contre-propositions aux diktats du néolibéralisme.

QU'EST-CE QUE LE RÉGIME DE L'INTERMITTENCE

1936 est l'année du Front Populaire et de la création d'un régime adapté aux pratiques d'emploi discontinu des techniciens du cinéma. Entre 1965 et 1970 apparaissent les annexes 8 et 10 dédiées aux techniciens et artistes, dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle. Durant leurs périodes chômées, les salariés relevant de ces annexes sont indemnisés par l'assurance chômage, basée sur la solidarité interprofessionnelle. La convention est renégociée tous les 2 ans. En 2003, la disparition de la date anniversaire pour le réexamen des droits fait tomber le régime dans un système assurantiel et non plus mutualiste : 507 heures, à effectuer sur 10 mois ou 10 mois et demi, donnent droit à un capital de 243 jours d'indemnisation. En 2014, le régime général et celui des intérimaires sont laminés. Les conditions d'accès des annexes 8 et 10 se durcissent, refusant l'indemnisation à ceux qui en auraient le plus besoin. Les règles sont complexifiées. La porosité accentuée entre régime général et annexes exclue un grand nombre de celles-ci. Un différend d'indemnisation est mis en place, vite contrebalancé par le gouvernement grâce à un fonds spécial, afin d'éteindre le mouvement de protestation grandissant... S'agirait-il d'un glissement dangereux vers une caisse autonome ?

La Coordination des Intermittents et Précaires se veut elle aussi un espace de démocratie directe et d'organisation horizontale. Les coordinations de chaque région sont autonomes et travaillent de concert. La CIP fonctionne par assemblées générales décisionnaires et commissions ouvertes, créées selon les désirs et les nécessités, et cherche à construire un « nous » toujours en mouvement en suivant le chemin d'une politique de l'expérimentation qui dépose les savoirs préalables et s'ouvre à l'inconnu sans lequel nulle vie nouvelle n'est envisageable.

Les étudiants des écoles d'art entrent en lutte

Réunis en coordination (des étudiants de 20 écoles), ils rappellent que la grande majorité d'entre eux bossent déjà et sont précaires, ils rejettent la loi travail. Futurs intermittents pour beaucoup, ils font aussi la jonction avec la lutte sur la convention Unédic.

Pour les rejoindre et les contacter : etudiant.e.sdartenlutte@lists.riseup.net.

EN 2016, CADRAGE, CAS DE RAGE

Le régime est en renégociation depuis mars. Le gouvernement vise 800 millions de coupe sur les droits et indemnités des chômeurs. Une lettre de cadrage financier pour les annexes 8 et 10, signée par le Medef, la Cfdt et la Cftc, demande 185 millions d'économie sur l'année à venir et 400 millions à l'horizon 2020. Les préconisations issues des « tables de concertation », organisées par le premier ministre lors de l'été houleux 2014, allaient dans ce sens (cadrage financier, réduction de la liste des métiers pouvant bénéficier du régime des intermittents...). Mais la crispation sur les intermittents sert d'abord à faire oublier les mesures prises contre les autres chômeurs. Quand près de 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés, c'est nous tous qui sommes concernés.

QUI TAFFE OÙ ? COMMENT ? COMMENT FAIT-ON POUR VIVRE ?

Enquête-action dans et contre l'emploi précaire : il s'agit de rendre collectivement visibles et conflictuelles des situations de travail et de contrôle social ; d'inventer de nouvelles formes d'actions/perturbations/interruptions et de grèves, qui puissent s'assurer le maximum d'impunité. Pour contribuer depuis là où vous êtes et où vous passez, écrivez avec pour objet ENQUÊTE PRÉCAIRE à permanenceprecarite@cip-idf.org

CONTRATS PRÉCAIRES

La stratégie est en marche pour vider le régime de sa substance, alors que discontinuité de l'emploi et précarité n'ont jamais été aussi fortes. Un contrat précaire n'ouvre pas de droits sociaux permettant une continuité de revenus hors du temps de travail salarié. C'est par exemple un CDI à 10 heures par semaine, qui cloue à un statut de travailleur pauvre. Dans les secteurs du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, le CDD d'usage ouvrant des droits aux annexes 8 et 10 est souvent utilisé et correspond à la définition du travail par projet. La « permittance » (contrats renouvelés en continu) et la « rotamittance » (plusieurs intermittents embauchés à la suite sur un même poste) n'en sont que des épiphénomènes. Le recours à ce contrat est crucial pour les structures modestes, productions de cinéma ou compagnies de théâtre à petits moyens financiers. Le fléchage proposé par les « tables de concertation » est d'ailleurs inquiétant sur ce point, puisque, sous couvert de « structuration du secteur », les subventions et aides au projet seraient subordonnées à l'embauche de CDI. Nous y lisons une volonté de renforcer l'industrie du spectacle et la culture institutionnelle contre les multiplicités des propositions artistiques qui parviennent encore à exister.

COORDINATION CIP-IDF INTERMITTENTS et PRÉCAIRES

WWW.CIP-IDF.ORG ACCUEIL@CIP-IDF.ORG WWW.FACEBOOK.COM/CIPIDF TWITTER : @CIPIDF
POUR NE PAS SE LAISSER FAIRE, AGIR COLLECTIVEMENT, PARTAGER INFOS ET EXPÉRIENCES CHAQUE LUNDI, DE 15H À 18H, DES PERMANENCES ONT LIEU AU CAFÉ DE LA COMMUNE LIBRE D'ALIGRE, 3 RUE D'ALIGRE PARIS, 12E. TEL : 01 40 34 59 74